



combien de cdd peut faire la mairie

Par **cecelaparisienne**, le **28/05/2013 à 14:54**

Bonjour,

Je suis embauchée à la mairie entant que vacataire (ménage aux écoles) depuis un peut plus de deux ans avec des contrats cdd de 4 à 10 mois renouvelable :

Le 1er de 10 mois
Le 2eme de 4 mois
Le 3eme de 10 mois

La mairie vient de m'avertir qu'un autre cdd est prévue pour la rentrée prochaine.

Pourriez vous me dire combien de cdd la mairie a le droit de faire avant de le transformer en cdi, car mon souhait serait d'avoir un contrat définitif.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **28/05/2013 à 14:58**

Bonjour,

S'agissant de contrats de droit public, il n'y a pas de limite quant à leur nombre, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **cecelaparisienne**, le **28/05/2013 à 15:11**

Je vous remercie pour cette réponse. Je vais essayer de me renseigner.